



# LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

## LA GESTION DES ARMES ET DES MUNITIONS



### INTRODUCTION

En septembre 2017, le Gouvernement de la République Centrafricaine (RCA) en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Service de la lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies (UNMAS) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA), a appuyé la mise en œuvre d'une évaluation de base nationale de la gestion des armes et des munitions (GAM) en République Centrafricaine.

Dirigée par les autorités nationales, cette série de consultations visaient à établir une base de référence pour les activités de la GAM existantes et les procédures en place, identifier les capacités à renforcer, et de présenter des recommandations pour des réponses programmatiques et politiques pour construire un cadre régissant la gestion des armes et des munitions.

La série de consultations a permis des représentants, des experts et des praticiens de divers institutions et organismes de sécurité de la République Centrafricaine de s'engager dans le dialogue, renforcer la confiance entre eux et améliorer la coopération nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre un cadre national solide pour la gestion des armes et des munitions.

Les échanges et les informations fournies au cours de la consultation nationale, des réunions bilatérales avec des hauts fonctionnaires représentants des institutions nationales compétentes avec un mandat sur la GAM,

ont été consignés dans un rapport et partager avec le gouvernement de la République Centrafricaine pour soutenir ses efforts visant à améliorer son cadre national des armes et des munitions.

Cette publication est un extrait du rapport de l'évaluation de base nationale de GAM partagé avec les autorités nationales de la République Centrafricaine. Elle fournit un aperçu des conclusions principales et les options identifiées pour une amélioration dans la gestion des armes et des munitions en République Centrafricaine.

#### LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



POPULATION:	4.666 MILLION
RÉGION:	AFRIQUE CENTRALE
CAPITALE:	BANGUI
PNB ANNUEL:	2.22 BILLION
DATE D'ÉVALUATION:	SEPTEMBRE 2017

**Elle présente le statut stratégique et des efforts opérationnels sur la GAM en République Centrafricaine comme identifié au cours de l'évaluation de base en septembre 2017. De plus, elle souligne les recommandations pratiques pour une gestion efficace des armes et des munitions fournies aux autorités de la République Centrafricaine.**



📍 BANGUI, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

## LES PARTIES PRENANTES

La Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre

L'Union Africaine

L'entité de coordination du désarmement, démobilisation et réintégration

La réconciliation nationale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

La Forces armées Centrafricaines

L'Assemblée Nationale (provenant

du Comité de défense et de sécurité)

Comité technique interministériel

Mission de conseil militaire de

L'Union européenne

COMNAT- ALPC

UA

DDR

RN

UNREC

FACA

CTGI

EUMAM-RCA

Le Service de la lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine

La Programme des Nations Unies pour le développement

Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes

Groupe de travail technique informel sur la GAM

Le Gouvernement de la République Centrafricaine

Le Ministère des affaires étrangères

La Police Nationale

La Gendarmerie Nationale

Les Services des eaux et des forêts

Les Douanes

UNMAS

MINUSCA

PNUD

RECSA

## MÉTHODOLOGIE

L'UNIDIR définit la GAM dans une manière exhaustive couvrant la surveillance, la responsabilité et la gestion des armes et des munitions tout au long de leur cycle de vie, y compris la mise en place de cadres, processus et pratiques nationales pertinentes pour une production et acquisition de matériel, le stockage, les transferts, le traçage et l'élimination en toute sécurité.

Cette approche holistique est essentielle pour que les efforts visant à mieux réglementer les armes et les munitions ne soient pas entrepris de manière isolée, mais au contraire qu'ils s'inscrivent dans la lignée de la sécurité comprise au sens large, de l'état de droit, la réduction de la violence armée, la lutte contre le terrorisme, et des processus de consolidation de la paix. **La portée de la recherche se focalise sur les moyens et les méthodes permettant de renforcer des cadres nationaux et régionaux de la GAM en Afrique, ainsi que de soutenir une approche « ascendante » et pratique, fondée sur des données concrètes.**

Cet Aperçu du Pays sur la République Centrafricaine fait partie d'une série d'Aperçu des Pays qui vise à promouvoir les connaissances, augmenter la visibilité et la sensibilisation sur le contexte de GAM, saisir les leçons tirées et faciliter l'amélioration des politiques et pratiques

en matière de GAM dans les dix états africains qui ont déjà entrepris des évaluations de base de GAM à ce jour, avec l'appui de l'UNIDIR. La série vise à servir comme une référence pour les partenaires internationales dans la provision d'assistance et de l'appui technique pour améliorer les cadres de GAM dans le pays concerné.

**Les informations contenues dans cet Aperçu du Pays présentent les conclusions et recommandations principales de l'évaluation de base nationale de la GAM entrepris en septembre 2017. Elles ne reflètent pas le progrès réalisé ou des changements mis en oeuvre après l'évaluation de base, alors elles ne sont considérées qu'indicatives de la situation au moment de l'évaluation de base.**

En s'appuyant sur les évaluations de base nationale de la GAM conduites en Afrique sur plusieurs années, l'UNIDIR, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et la Commission de la CEDEAO, cherchent à **approfondir les connaissances et le dialogue entre les États, les organisations régionales, les Nations Unies et les ONGs spécialisées sur les bonnes pratiques et les leçons tirées, ainsi que sur les moyens et les méthodes permettant de renforcer les approches nationales et régionales de la GAM en Afrique.**

# LE CONTEXTE NATIONAL

Des années de conflit et d'insécurité ont indiscutablement eu un impact direct sur la capacité de la République Centrafricaine à stocker, gérer, inventorier, suivre et rendre compte en toute sûreté et sécurité de son stock national d'armes et de munitions sur l'ensemble de son territoire.

Le Gouvernement de la République Centrafricaine a récemment montré son engagement à établir des normes internationales de contrôle des armes et à renforcer son cadre de GAM. En octobre 2015, la RCA est devenue État partie au Traité sur le commerce des armes (TCA). Plus récemment, en février 2017, la RCA a établi la COMNAT-ALPC, et bien que cette Commission ne soit pas encore opérationnelle, elle constitue un progrès important pour l'élaboration de politiques nationales coordonnées relatives au contrôle des armes légères et de petit calibre. Bien que le Gouvernement de la RCA mérite d'être félicité pour ses efforts, la GAM n'est toujours que sous-développée. Des difficultés existent toujours au niveau stratégique, opérationnel et exécutif, et des efforts importants sont toujours nécessaires pour faire respecter à l'État les normes internationales, ainsi que pour établir un système approprié et global de la gestion des armes et des munitions.

En septembre 2017, il n'y avait pas de cadre stratégique relatif à la GAM au niveau national et, d'après les informations reçues pendant l'évaluation, aucun budget gouvernementale dédié n'était alloué à l'appui de la GAM aux niveaux opérationnels. En conséquence de cela, de nombreux efforts et initiatives ont été ponctuels par nature et des résultats de la GAM ont été obtenus dans des domaines ou aspects particuliers du contrôle des armes, lorsqu'un appui international a été fourni. Des progrès considérables ont été faits par le Gouvernement de la RCA, en appui et en coopération avec les partenaires internationaux, dans le domaine de la sécurité physique et gestions des stocks. La RCA pourrait bénéficier, pour avancer, d'une coordination nationale renforcée et d'une stratégie nationale claire en matière de la GAM. Un comité technique interministériel visant à coordonner les questions relatives à l'embargo sur les armes, qui

devrait être formellement établi, ainsi que le processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS) nationale, peuvent servir de points d'entrée appropriés pour un dialogue stratégique de haut niveau visant à renforcer les institutions et processus relatifs à la GAM.

Plusieurs mesures clés existent sur les besoins prioritaires en matière de GAM liés à la mise en oeuvre effective des embargos sur les armes des Nations Unies par le Gouvernement de la RCA:

- 1. La nécessité d'un organe de direction de haut niveau en matière de GAM au niveau stratégique,** qui englobe la coordination et la mise en oeuvre de l'embargo sur les armes, notamment la centralisation de la chaîne d'approvisionnement et des enregistrements liés aux demandes d'exemption;
- 2. La nécessité d'établir un processus national pour gérer le matériel importé exempté, du lieu de livraison/ réception et stockage initial à leur distribution le long de la chaîne d'approvisionnement.** Les considérations initiales concrètes comprennent l'établissement d'un processus d'enregistrement dans un site centralisé à Bangui, et l'établissement par la COMNAT-ALPC d'un programme de marquage qui identifie les armes de manière individuelle pour les forces de sécurité de la RCA avant leur distribution;
- 3. Le besoin d'inspection des inventaires et de capacités et mécanismes de vérification au niveau national,** avec l'appui des partenaires internationaux, en vue d'appuyer les bonnes pratiques en matière d'enregistrement et de surveiller l'élimination d'équipement militaire capturé et/ ou saisi à Bangui et au-delà;
- 4. Le besoin d'établir des procédures opérationnelles et des formations pertinentes** pour garantir l'application des mesures relatives à la GAM pour les armes importées dans le cadre du processus d'exemption, ainsi que pour les armes déjà possédées ou intégrées par les forces de sécurité.



# APERÇU DES OPTIONS POUR UNE AMÉLIORATION DANS LA GAM

PAS DE TERME FIXE	COURT TERME DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS	MOYEN TERME DANS UN DÉLAI DE 24 MOIS	LONG TERME PLUS DE 24 MOIS
-------------------	---	---	-------------------------------



## CADRE JURIDIQUE



## MÉCANISME NATIONAL DE COORDINATION



## CONTRÔLES DES TRANSFERTS



## MARQUAGE DES ARMES



## ENREGISTREMENT



## IDENTIFICATION ET TRAÇAGE DES ARMES



## TRAITEMENT DES ARMES SAISIES, RÉCUPÉRÉES OU CAPTURÉES



## SÉCURITÉ PHYSIQUE ET GESTION DES STOCKS



## COLLECTE DES ARMES



## ÉLIMINATION ET DESTRUCTION



**NOMBRE TOTAL DES OPTIONS: 38**



## PILIER TECHNIQUE 1: CADRE JURIDIQUE



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- En septembre 2017, le cadre juridique, composé de la loi 1964 et de nombreuses réglementations ultérieures, était globalement dépassé, pas assez détaillé (par exemple définitions, distinction entre les armes possédées par l'État et les armes possédées par des civils, ainsi que les activités couvertes), et n'était pas adapté à la sécurité et aux défis actuels que rencontre la RCA en matière de GAM. Par ailleurs, il est nécessaire de réviser le cadre juridique national pour y incorporer les dispositions actuelles de l'ONU relatives à l'embargo sur les armes, et pour l'aligner à ces dispositions. La révision du cadre juridique national et des réglementations, qui s'applique tant à la possession des armes et des munitions par l'État que par les civils, a été reconnue par les parties prenantes nationales comme une priorité pour renforcer davantage le cadre national de GAM en RCA.
- Il est nécessaire et possible de lancer et d'achever un processus d'examen du cadre juridique national et de l'harmoniser avec les instruments internationaux et régionaux pertinents. Il existe en parallèle la possibilité d'élaborer et d'adopter des réglementations, normes et procédures écrites (administratives) nationales, conformément aux normes et engagements internationaux, qui pourront être utilisées à l'avenir pour éclairer le processus d'examen juridique.

### OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

1. Débuter un processus d'examen du cadre juridique, notamment des lois et réglementations, visant à son harmonisation avec les accords et instruments internationaux et régionaux.
2. Organiser un atelier national sur l'examen du cadre juridique, de sa portée et de son application (par exemple possession par l'État et les civils, catégories d'armes et de munitions, activités couvertes), ainsi que sur le processus d'examen.
3. Sensibiliser les autorités nationales, y compris l'Assemblée nationale, les autorités gouvernementales, la société civile et la population civile, au sujet du cadre juridique et du processus d'examen.
4. Valider et adopter une nouvelle législation, puis examiner les réglementations existantes régissant les armes et les munitions, conformément à la législation nouvellement adoptée.

## PILIER TECHNIQUE 2: MÉCANISME NATIONAL DE COORDINATION



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Plusieurs entités nationales étaient impliquées dans la coordination des activités de GAM en septembre 2017. Il n'existait toutefois pas de cadre national unique, centralisé de GAM qui régitte la coordination, la planification et la mise en oeuvre d'activités de GAM, tant aux niveaux stratégiques qu'opérationnels. Renforcer le mécanisme national de coordination de la GAM, y compris l'opérationnalisation de la COMNAT-ALPC, a été reconnu par les parties prenantes comme une priorité du renforcement supplémentaire du cadre national de GAM en RCA.
- Le Gouvernement de la RCA bénéficierait à cet égard d'un dialogue de haut niveau entre les entités politiques et militaires ou de sécurité pour élaborer une stratégie nationale de GAM, qui devrait être alignée et intégrée dans l'architecture et les stratégies plus larges de sécurité nationale. Ce dialogue pourrait être envisagé par le Comité technique interministériel pour renforcer la coordination sur les questions relatives à l'embargo sur les armes. Le Gouvernement de la RCA est encouragé à établir et à opérationnaliser formellement le Comité technique interministériel, qui pourrait bénéficier d'un renforcement supplémentaire des capacités, conjointement à la COMNAT-ALPC.

- Par ailleurs, lors que la COMNAT-ALPC est opérationnelle, elle pourrait largement bénéficier d'un renforcement des capacités vaste et continu ainsi que d'une sensibilisation, en vue d'augmenter sa visibilité

ité et de favoriser la coordination entre les parties prenantes représentées dans la COMNAT-ALPC.

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

5. Maintenir et dynamiser les travaux du groupe de travail technique informel jusqu'à l'opérationnalisation de la COMNAT-ALPC ; une fois opérationnelle, la COMNAT-ALPC peut décider le futur du groupe de travail technique informel, y compris de son officialisation sous l'égide de la COMNAT-ALPC.
6. Examiner et redéfinir le mandat et le plan de travail du groupe de travail technique informel, y compris sa composition et la fréquence de ses réunions.
7. Opérationnaliser la COMNAT-ALPC, notamment nommer (par décret présidentiel) le (la) président(e) et le (la) secrétaire exécutif(ve), décider du budget (pour le personnel, les infrastructures) et mettre en place les infrastructures adaptées au fonctionnement effectif de la COMNAT-ALPC.
8. Élaborer et adopter une stratégie nationale de GAM qui définit les buts, les objectifs clairs et mesurables, de même que le mécanisme de mise en oeuvre et de suivi et d'évaluation.
9. Examiner le projet de plan d'action nationale (PAN) existant et élaborer, valider et adopter un nouveau PAN pluriannuel sur le contrôle des ALPC en RCA.
10. Désigner et informer d'un ou plusieurs points de contact nationaux pour les différents instruments et accords internationaux et régionaux ; sensibiliser les autorités nationales au sujet de leur statut et portée, en vue de favoriser la coordination nationale.

## PILIER TECHNIQUE 3: CONTRÔLES DES TRANSFERTS



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- En septembre 2017, les rôles et les responsabilités relatifs aux contrôles des transferts étaient décentralisées entre les ministères compétents. L'établissement proposé du Comité technique interministériel pour coordonner les questions relatives à l'embargo sur les armes devrait appuyer la centralisation des importations d'armes en RCA à court terme. Le Ministère des affaires étrangères, qui devrait présider sur le Comité, était chargé de soumettre les demandes d'exemption d'embargos sur les armes au Comité des sanctions du Conseil de sécurité. En septembre 2017, il n'existait pas de procédure opérationnelle permanente relative aux importations d'armes, ce qui représente un problème, en particulier dans le cadre du réarmement prévu des FACA.
- Il est possible pour le Gouvernement de la RCA, avec l'appui des partenaires internationaux, d'élaborer et adopter une procédure relative à l'importation des armes, conformément aux normes internationales, y compris la coopération et les contrôles avant et après la livraison.
- Le Gouvernement de la RCA peut également renforcer sa participation aux forums internationaux et régionaux concernés sur le contrôle des armes. Le Gouvernement de la RCA est encouragé à participer à l'établissement de rapports en vertu d'instruments pertinents (par exemple le TCA, le Programme d'action et de l'Instrument international de traçage (ITI), et la Convention de Kinshasa).

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

11. Renforcer la coopération internationale et régionale au sein des forums de contrôle des armes compétents aux niveaux régional et international, y compris l'échange d'informations au sujet du système national de GAM, avec une assistance internationale selon que de besoin.
12. Le TCA :  
 • Présenter un rapport initial, puis un premier rapport annuel, et les rapports ultérieurs sur le TCA ;  
 • Demander l'appui international pour mettre en oeuvre le TCA ;  
 • Participer à la quatrième Conférence des États parties au TCA, et à leurs conférences ultérieures.
13. Le Programme d'action:  
 • Présenter un rapport volontaire sur le Programme d'action ou l'Instrument international de traçage avant la troisième Conférence d'examen en 2018;  
 • Participer à la troisième Conférence d'examen et partager les résultats de l'évaluation de base nationale de la GAM, ainsi que de la mise en oeuvre des options et activités de GAM.
14. La Convention de Kinshasa:  
 • Présenter un rapport annuel puis des rapports ultérieurs sur la Convention de Kinshasa ;  
 • Participer à la première Conférence des États parties, et à leurs conférences ultérieures.
15. Le Protocole de Nairobi:  
 • Participer à la prochaine réunion ministérielle.

## PILIER TECHNIQUE 4: MARQUAGE DES ARMES



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Bien qu'aucune opération de marquage n'était en cours en RCA en septembre 2017, il existe, d'après l'information reçue pendant l'évaluation, une volonté politique de commencer à marquer les armes possédées par l'État. Un renforcement des capacités et des formations ponctuelles ont été offerts aux services de sécurité de la RCA sur le marquage des armes par les partenaires internationaux, y compris UNMAS. Lors de l'évaluation en septembre 2017, la RCA manquait de processus et de procédure définis pour marquer les armes susceptibles d'être importées en RCA dans le cadre du processus d'exemption de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU. Par ailleurs, le Gouvernement de la RCA doit encore élaborer un plan national et une norme relative au marquage des armes possédées par l'État, notamment le format de marquage. Ce besoin d'établir des réglementations domestiques, des normes et des procédures nationales pour le marquage des armes a été clairement exprimé par les parties prenantes nationales, de même que le besoin de renforcer l'appui international, les capacités et les formations dans ce domaine.
- Le Gouvernement de la RCA, par l'intermédiaire de la COMNAT-ALPC, sera encouragé, à mesure qu'il avance, à élaborer un plan relatif à un programme national de marquage. Il est également nécessaire d'établir des procédures sur le marquage des armes, y compris sur le marquage au moment de l'importation ainsi que pour les armes se trouvant actuellement dans les stocks de l'État

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

16. Garantir que toutes les armes se trouvant sous le contrôle des acteurs étatiques de la RCA, notamment les armes saisies, récupérées ou détenues pour la RCA par les partenaires internationaux, ont au moins un numéro de série unique.

17. Faire appel à un groupe de travail technique pour établir des modes opératoires standards nationaux sur le marquage, conformément aux instruments et normes internationaux pertinents.
18. Veiller à ce que les modes opératoires standards précisent le format de marquage et l'emplacement des marques nécessaires pour chaque modèle et type d'arme.
19. Élaborer et mettre en oeuvre un plan national de marquage pour veiller à ce que chaque arme se trouvant sous le contrôle des acteurs étatiques de la RCA ou légalement possédée par les civils soit marquée conformément aux modes opératoires standards (et soit conforme aux instruments et normes internationaux).

## PILIER TECHNIQUE 5: ENREGISTREMENT



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- En septembre 2017, chaque service de sécurité de la RCA gardait son propre registre pour les armes et les munitions sous son contrôle et sa garde. Il n'existait pas de registre national centralisé rassemblant les registres spécifiques aux entités. Le système d'enregistrement est sur papier, et les registres sont donc gardés par chaque unité individuelle, et sont centralisés au niveau des ministères respectifs. La circulation domestique de quantités importantes d'armes était peu importante en raison de la situation en matière de sécurité et des difficultés logistiques. Bien qu'un registre électronique soit prévu pour les FACA, le processus n'avait pas encore commencé.
- Le Gouvernement de la RCA peut, dans un futur proche, développer un système d'enregistrement et établir un système global de comptage. Le Gouvernement de la RCA et la COMNAT-ALPC pourraient se servir d'un groupe de travail technique national pour déterminer le type d'informations que les services de sécurité de la RCA devront intégrer aux registres, conformément aux instruments et normes internationaux. Il est également possible d'élaborer une procédure nationale standard relative au développement et au maintien des registres par les acteurs étatiques de la RCA. Bien qu'il soit reconnu que la circulation domestique des armes était faible en septembre 2017, l'établissement prospectif d'un système de « justificatifs d'entrée et de sortie » fera en sorte que la future circulation des armes soit accompagnée d'enregistrements continus pouvant être recoupés, et ce pour toutes les armes du stock national. Enfin, il est possible de créer des registres électroniques au sein de chaque service de sécurité de la RCA, ainsi qu'un registre électronique national.
- La création d'un tel système de comptage (papier ou électronique) permettra à la RCA d'inventorier les armes du stock national, c'est-à-dire de compter les armes ; de repérer les armes excédentaires, obsolètes ou inutilisables ; de prévoir les besoins en armes et en munitions de manière exacte ; et de renforcer l'efficacité opérationnelle tout en réduisant les dépenses gouvernementales.

### OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

20. Faire appel au groupe de travail technique informel pour déterminer le type d'informations requis dans les registres maintenus par les acteurs étatiques de la RCA, conformément aux instruments et normes internationaux.
21. Établir des modes opératoires standards pour l'inscription dans les registres et leur maintien par les acteurs étatiques de la RCA en utilisant une terminologie commune et le type d'informations contenues dans les bases de données.
22. Créer des registres électroniques dans chaque service de sécurité de la RCA, ainsi qu'un registre électronique national relié aux registres de tous les services de sécurité de la RCA.
23. Déterminer les besoins et, si cela est jugé souhaitable et possible, créer des registres supplémentaires pour les armes saisies, récupérées, ainsi que celles légalement possédées par les civils.



## PILIER TECHNIQUE 6: IDENTIFICATION ET TRAÇAGE DES ARMES



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- L'identification et le traçage des armes illicites n'ont jusqu'à présent pas été un domaine prioritaire de la GAM en RCA. En septembre 2017, il n'existait pas de mécanisme ni aucune réserve de spécialistes formés à l'identification et au traçage des armes illicites. Il n'y avait aucune opération locale ou internationale de traçage en cours. La RCA manquait des capacités permettant de répondre aux demandes de traçage international. Les capacités nationales dans ce domaine doivent être renforcées. La RCA et ses services de sécurité pourraient à cet égard largement bénéficier d'orientations opérationnelles supplémentaires sur les procédures locales et internationales de traçage.
- Les parties prenantes ont exprimé leur besoin de

renforcer les capacités nationales et de recevoir un appui international dans ce domaine d'activité. Il est possible, pour la COMNAT-ALPC, conjointement avec les entités nationales compétentes, d'établir un mécanisme visant à identifier les armes saisies ou récupérées. Le Gouvernement de la RCA pourrait aussi bénéficier d'une procédure dans ce domaine, ainsi que d'un guide d'identification des armes illicites les plus souvent rencontrées en RCA. Ces mesures pourraient s'accompagner du développement et de la mise en oeuvre plus approfondis des activités de renforcement des capacités et de formation, conformément aux normes internationales.

### OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

- 24.** Élaborer et adopter un guide pour déterminer les catégories, modèles et types d'armes en RCA, en vue d'appuyer les pratiques et procédures des acteurs étatiques relatives à l'enregistrement grâce à l'utilisation d'une terminologie commune.
- 25.** Développer et mettre en oeuvre de nouveaux programmes de renforcement des capacités et de formation pour les acteurs étatiques dans le domaine de la détermination des catégories, modèles et types d'armes, ainsi que du traçage des armes.
- 26.** Créer un mode opératoire standard pour chaque arme saisie ou récupérée à tracer domestiquement dans les registres nationaux en vue de déterminer si, à tout moment préalable à la saisie ou récupération, l'arme a été détenue par un service de sécurité de l'État.
- 27.** Élaborer un mécanisme visant à identifier les armes saisies ou récupérées pour lesquelles, à la suite d'une opération domestique de traçage, aucun enregistrement n'a été trouvé dans les registres des services de sécurité au niveau national, et pour lesquelles une opération internationale de traçage pourrait être utile.

## PILIER TECHNIQUE 7: TRAITEMENT DES ARMES SAISIES, RÉCUPÉRÉES OU CAPTURÉES



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- En septembre 2017, dans le cas où des armes sont saisies, récupérées ou capturées par les services de sécurité de la RCA dans le cadre des opérations, elles étaient enregistrées dans des comptes locaux ; les informations, y compris la date de saisie ou de récupération ainsi que les quantités, accompagnées de numéros de série (s'ils sont disponibles), sont transmises aux autorités centrales nationales. L'intégration aux stocks locaux semblait être une pratique commune pour les services de sécurité de la RCA, ce qui soulève des préoccupations et signale un besoin plus vaste de contrôle étatique et de gestion du processus d'intégration de l'ensemble des ser-

- vices de sécurité.
- Le Gouvernement de la RCA devrait, à l'avenir, veiller à ce que chaque arme saisie, récupérée ou capturée soit enregistrée dans un compte local d'armes avec des informations pertinentes, au moins le numéro de série. La transmission de ces informations du niveau local à un registre centralisé national devrait être garantie. En outre, il est nécessaire que le Gouvernement de la RCA élabore des règles et procédures relatives au traitement des armes saisies, récupérées ou capturées, qui devrait prendre en compte des considérations logistiques puisqu'elles concernent les opérations.

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

- 28.** Garantir que chaque arme saisie, récupérée ou capturée soit enregistrée localement à l'aide des informations pertinentes, y compris le numéro de série de l'arme s'il est disponible.
- 29.** Veiller à ce que les acteurs étatiques au niveau local transmettent les informations pertinentes au sujet des armes saisies, récupérées ou capturées au(x) registre(s) (national(aux)) centralisé(s).

## PILIER TECHNIQUE 8: SÉCURITÉ PHYSIQUE ET GESTION DES STOCKS



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Depuis 2014, les partenaires internationaux ont soutenu les autorités de la RCA à réhabiliter et construire des infrastructures physiques, ainsi qu'à renforcer les capacités et à gérer les stocks d'armes et de munitions. Des progrès considérables ont été faits à cet égard. Les efforts visant à étendre les activités relatives à la sécurité physique et à la gestion des stocks (PSSM) au-delà de Bangui sont importants dans le cadre des changements récents dans la doctrine de défense nationale et l'adoption du nouveau plan national de défense, qui prévoit la mise en place de la PSSM parallèlement à l'expansion des FACA sur tout le territoire. Le manque d'un mécanisme de vérification physique des armes et des munitions était un défi en septembre 2017. Les parties prenantes ont, lors du processus consultatif de septembre 2017, convenu du fait qu'un renforcement supplémentaire des capacités en matière de PSSM devrait rester la priorité de la GAM en RCA.
- Le Gouvernement de la RCA et les partenaires internationaux sont encouragés dans un avenir proche à évaluer et mettre en oeuvre davantage la PSSM dans les provinces. Un groupe de travail technique sur la GAM pourrait à cet effet être appelé pour déterminer des exigences supplémentaires en matière de sécurité physique. En vue d'étendre le groupe de bénéficiaires de formations et de renforcer des capacités durables, il est possible d'adopter et de mettre en oeuvre une approche de « formation des formateurs » dans les futures activités de formation. Par ailleurs, le Gouvernement de la RCA est encouragé à élaborer des normes et des procédures relatives à la PSSM, conformément aux normes internationales, ce qui permettrait de codifier les bonnes pratiques nationales.
- Le Gouvernement de la RCA peut élaborer et mettre en oeuvre un inventaire des stocks pour évaluer et inventorier les stocks et les conditions dans lesquelles ils se trouvent, en se fondant sur les normes internationales. Le Gouvernement de la RCA peut aussi envisager l'établissement d'un mécanisme interne de vérification physique axé sur les inspections physiques des armes et des munitions, les inventaires et la chaîne d'approvisionnement en armes, en vue d'atténuer le détournement d'armes et de munitions à des entités ne faisant pas partie des services de sécurité de la RCA.

## OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

- 30.** Poursuivre les efforts visant à réviser et mettre en oeuvre les mesures relatives à la PSSM (construction ou réhabilitation d'infrastructures, y compris arsenaux et dépôts, renforcement des capacités et formation en adoptant une approche de « formation des formateurs »).
- 31.** Faire appel à un groupe de travail technique informel pour qu'il détermine des mesures de sécurité physique qui sont nécessaires conformément aux normes et directives internationales.
- 32.** Élaborer, selon les besoins et exigences déterminés par le groupe de travail technique informel, des modes opératoires standards sur la PSSM en RCA.
- 33.** Établir et convenir un mandat, planifier et mettre en oeuvre un inventaire des stocks pour les services de sécurité de l'État.

## PILIER TECHNIQUE 9: COLLECTE DES ARMES



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- En septembre 2017, aucun processus formel national de DDR ni aucun désarmement volontaire n'avait lieu en RCA. Plusieurs partenaires internationaux continuent d'entreprendre des activités de lutte contre la violence de proximité (LVP), ce qui peut encourager le dépôt des armes.
- La RCA et la COMNAT-ALPC peuvent, en avançant, faire appel à un groupe de travail technique sur la GAM pour déterminer les besoins et les conditions d'un programme de collecte des armes, qui pourrait être éclairé par des recherches dans le pays. Il sera important de veiller à ce que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales (ONGs)

qui représentent les femmes et les enfants, ainsi que les communautés, soient impliquées à tous les stades des programmes de collecte des armes. Une attention particulière devrait être portée à la conception de structures d'incitation à la collecte ciblée des armes, collective ou individuelle, et à la gestion des attentes. Le Gouvernement de la RCA et la COMNAT-ALPC sont encouragés à déterminer, à un stade précoce de la planification, les entités nationales et les partenaires internationaux à impliquer dans ces programmes de désarmement volontaire et de collecte des armes.

### OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

34. Faire appel à un groupe de travail technique informel pour qu'il détermine les besoins des programmes de collecte (par exemple pour déterminer la date, le lieu et les conditions dans lesquelles les programmes de collecte des armes peuvent être mis en oeuvre).
35. Garantir que la collecte des armes se fonde sur les critères convenus (par exemple exiger que la remise d'une arme de guerre soit acceptée dans le programme de DDR).
36. Garantir l'implication de la population civile et de la société civile, y compris les ONGs représentant les femmes et les enfants, dans la sensibilisation, la planification et la mise en oeuvre de programmes de collecte.

## PILIER TECHNIQUE 10: ÉLIMINATION ET DESTRUCTION



### PRINCIPALES CONCLUSIONS

- En Septembre 2017, la RCA ne disposait pas de réglementation ou politique appropriée sur l'élimination des armes et des munitions. Dans l'ensemble des forces de sécurité de la RCA, la manière dont les armes et les munitions sont identifiées pour élimination, les méthodes d'élimination et l'autorité chargée d'approuver les processus d'élimination ne sont que peu claires. Les normes internationales recommandent la destruction comme le moyen d'élimination préférée. En septembre 2017, les opérations de destruction étaient entreprises suivant les besoins et appuyées par les partenaires internationaux. La destruction d'armes obsolètes, inutilisables, et de munitions obsolètes est entreprise avec l'appui d'UNMAS.
- Il est possible d'élaborer les réglementations et poli-

tiques pertinentes sur l'élimination des armes et des munitions. Par ailleurs, le Gouvernement de la RCA pourrait largement bénéficier de l'élaboration de directives et procédures nationales relatives à l'identification et à la destruction d'armes et de munitions obsolètes, inutilisables et excédentaires, conformément aux normes internationales. Elles pourraient être élaborées par un groupe de travail technique sur la GAM, convenu par la COMNAT-ALPC une fois opérationnalisée. Les parties prenantes nationales ont également reconnu de manière claire le besoin d'identifier et de désigner un site de destruction permanent. Elles ont aussi exprimé le besoin d'appuyer, de renforcer les capacités et de former davantage dans ce domaine à l'avenir.

### OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

37. Garantir dans les modes opératoires standards pertinents sur la GAM que chaque arme traitée pour être intégrée ou réintégrée aux stocks de l'État soit dûment et correctement marquée et enregistrée.
38. Faire appel à un groupe de travail technique informel pour établir un mode opératoire standard relatif à l'identification des armes obsolètes ou excédentaires ainsi que des munitions périmées, par l'intermédiaire d'une évaluation des besoins en matière de sécurité et de défense, ainsi qu'aux procédures de destruction.

## LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



## PERSPECTIVES DE L'AVENIR

L'échange de bonnes pratiques et des leçons tirées pour le renforcement des politiques et pratiques de la GAM en Afrique est visée à contribuer à améliorer les connaissances des États et des organisations régionales concernées sur les moyens d'établir et de mettre en oeuvre des cadres nationaux et régionaux complets, encadrant l'intégralité du cycle de vie des armes et des munitions.

Cette publication présente une approche holistique de la GAM, en se concentrant plus particulièrement sur la République Centrafricaine. De façon plus générale, une approche holistique peut contribuer à la réalisation des

objectifs de paix, de sécurité et de développement, y compris, mais sans s'y limiter, la prévention des conflits, la réduction de la violence armée, un secteur de la sécurité responsable, la protection des civils et la promotion des objectifs de développement durable (ODD).

**L'UNIDIR encourage la communauté des états, les organisations régionales, et les partenaires internationales à examiner les recommandations pour améliorer la GAM dans chaque Aperçu du Pays, en les utilisant comme une base pour informer la planification, la mise en oeuvre, et le suivi des projets de GAM à venir dans le pays concerné.**

## À PROPOS DE L'UNIDIR

L'UNIDIR – un institut autonome au sein des Nations Unies – mène des recherches sur le désarmement et la sécurité. L'UNIDIR est basé à Genève (Suisse), centre de négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération et siège de la Conférence du désarmement. L'Institut explore les questions qui ont trait aux divers armements actuels et futurs, ainsi que la diplomatie mondiale et les tensions et conflits locaux. Travaillant avec des chercheurs, des diplomates, des fonctionnaires, des ONGs et d'autres institutions depuis 1980, l'UNIDIR sert de pont entre la communauté des chercheurs et les gouvernements. Les activités de l'UNIDIR sont financées par les contributions des gouvernements et des fondations donatrices.

[www.unidir.org](http://www.unidir.org)  
© UNIDIR 2020

**Remerciements:** l'UNIDIR tient à remercier le gouvernement de la République Centrafricaine pour sa facilitation et sa coopération pour le projet d'évaluation.

**Auteurs du rapport originale:** Hardy Giezendanner et Himayu Shiotani.

**Equipe d'experts de l'évaluation de base nationale de GAM:** Hardy Giezendanner, Nils Holger Anders & Louisa Lombard

**Editée par:** Manuel Martinez Miralles, Anna Mensah, Natalie Briggs & Erica Mumford

**Conception:** Eric Schulz et Kathryn Paletta